

Nombre de membres**en exercice:** 15**Séance du mardi 24 août 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-quatre août l'assemblée régulièrement convoqué le 18 août 2021, s'est réuni sous la présidence de Patrick COUTAREL.

Présents : 11**Votants:** 11

Sont présents: Patrick COUTAREL, Ghislaine MOMBOUCHER, Jean-Louis DUBREUIL, Anne SOUMAGNAC, Nathalie GRENIER, Jean-François ROQUES, Thomas LAMURAILLE, Christophe COILLOT, Claude MARSAT, Peggy DUPUI, Marie Hélène TESTUT

Représentés:

Excuses: Guillaume REBIERE, Peggy CABARET, Paul Marie FOURESTEY

Absents: Emilie VACHER

Secrétaire de séance: Ghislaine MOMBOUCHER

CONSEIL MUNICIPAL séance ordinaire du 24 août 2021 à 19h00 - Mairie**I - DELIBERATIONS**

- 1 - Reconduction Convention ECO SUITE SDEEG
- 2 - Tarif cantine (enfants et adultes)
- 3 - Tarif Garderie
- 4 - Changement du photocopieur de la Mairie
- 5 - Chemins de randonnées
- 6 - Carte Cadeau pour naissance

II - INFORMATIONS DIVERSES**III - QUESTIONS DIVERSES**

La séance est ouverte à 19h.

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 24/06/2021 à l'unanimité.

Reconduction Adhésion formule ECOSUITE SDEEG - DE 2021 048

Délibération de la Commune de MOULIETS et VILLEMARTIN portant sur l'adhésion (ECOSUITE) du Dispositif d'Accompagnement à l'Efficacité Energétique Départemental d'Energie Electrique de la Gironde.

Vu l'article L5212- 16 du code général des collectivités territoriales relatif aux syndicats à la carte,
Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté préfectoral en date du 22 août 2006.

Face au contexte énergétique et environnemental. le SDEEG, souhaite inciter les communes à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie en les accompagnant dans la mise en œuvre de leur politique de bonne gestion énergétique.

Ainsi un dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine bâtiments adhérentes au SDEEG est larrcé.

En adhérant à la formule -ECOSUITE- du dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique, la Commune accède, entre autres, aux prestations :

- La création d'un Plan Pluriannuel d'Investissements ;
- Un appui technique en éclairage public ;
- La mise à disposition d'un progiciel de suivi énergétique ;
- Un bilan annuel des consommations d'énergies ;
- La valorisation des Certificats d'Economies d'Energie ;
- Un accès à des études spécifiques :
 - Etude de faisabilité des solutions d'approvisionnement en énergie.
 - Etude de faisabilité en énergies renouvelables,
 - L'aide à la rédaction et à la passation de marchés d'exploitation des installations thermiques.

- Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'efficacité énergétique de bâtiments neufs ou en réhabilitation lourde.

Le montant de l'adhésion à la formule -ECOSUITE-, que la Commune s'engage à verser au SDEEG, se présente de la manière suivante :

Un coût fixe annuel des prestations qui est fonction du nombre d'habitants : 0,25 €/habitant.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire de la Commune de MOULIETS et VILLEMARTIN, justifiant l'intérêt d'adhérer à la formule < ECOSUITE > du dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) selon les modalités décrites dans la convention d'adhésion, telles qu'approuvées par délibération du bureau syndical du SDEEG en date du 11 juin 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DECIDE d'adhérer au dispositif du SDEEG à partir du 1er septembre 2021 pour une durée de 5 ans et donne pouvoir à M. le Maire pour la signature de la convention d'adhésion et des mandats de représentation des fournisseurs d'énergies.

Tarif CANTINE année scolaire 2021.2022 - DE 2021 049

Mr le Maire propose une augmentation du tarif du repas cantine, sachant qu'il est proposé des aliments bios et locaux comme le prévoit la Loi EGALIM.

Actuellement les tarifs sont les suivants :

- Enfant : 2.20€
- Adulte : 5 €

Les propositions mises au vote sont :

- Enfant : 2.50€
- Adulte : 6 €

Les propositions présentées sont adoptées à l'unanimité.

Tarif GARDERIE année 2021.2022 - DE 2021 050

Mr le Maire informe les membres du Conseil qu'une garderie municipale sera mise en place à partir de la rentrée de septembre 2021. Elle sera ouverte à tous les enfants du regroupement scolaire de moins de 6 ans résidant à MOULIETS et VILLEMARTIN.

Elle sera ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 8h25, et 16h50 à 19h.

Un goûter offert sera prévu le soir en début de garderie.

Une employée communale sera en charge de la surveillance des enfants dans l'attente de l'arrivée des parents.

Le tarif proposé est le suivant :

- Matin OU soir : 1.50€
- Matin ET soir : 3€
- Lundi + Mardi + Jeudi + Vendredi : 10€

Mr le Maire procède au vote : le conseil municipal à l'unanimité vote pour l'adoption de ces tarifs sur les jours de garderie cités.

VOTE DE VIREMENT DE CREDITS POUR ACHAT COPIEUR/IMPRIMANTE - DE 2021 051 DELIBERATION ANNULEE POUR MANQUE DE PRECISIONS voir DELIB DE 2021 054

Mr le Maire a proposé de changer le copieur de la Mairie dont le contrat arrive à terme prochainement.

Mr MARSAT a été chargé d'étudier différentes possibilités dont il ressort que plusieurs fournisseurs ont été sollicités :

Coût réel sur 63 mois : 14464€ en location,

- Formule achat : 13361€,
- Autre proposition : 9535€ si location,
- Autre proposition : 7842€ si achat sur 63 mois.

Le contrat d'entretien sur 5 ans est prévu. Les cartouches sont incluses dans l'achat que l'on se propose de faire.

Il faut restituer la machine que nous possédons à Mr COLLIER (voir la procédure à suivre)

Ainsi, Mr Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, étant insuffisants pour ce projet ; il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-1400.00	
2183	Matériel de bureau et informatique	1400.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces virements.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les virements de crédits indiqués ci-dessus.

CHEMINS de RANDONNEES Boucle de MOULIETS VILLEMARTIN - DE 2021 052

PLAN DEPARTEMENTAL des ITINERAIRES de PROMENADES et de RANDONNEES PDIPR Approbation de la bouche de MOULIETS et VILLEMARTIN

Mr le Maire explique aux membres du Conseil que depuis la loi du 22 juillet 1983 le Département de la Gironde a mis en œuvre le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) prévu à l'article L 361-1 du Code de l'Environnement. Le PDIPR, dont la mission initiale est de garantir la protection foncière des chemins ruraux, constitue un axe majeur pour le développement conjugué des enjeux sportifs, touristiques, culturels et de préservation de l'environnement nécessaires à l'aménagement durable et équitable du territoire girondin.

Par délibération du 18 décembre 2018, le Département de la Gironde s'est doté d'un nouveau règlement d'intervention financier pour la gestion des chemins inscrits au PDIPR.

Dans le cadre de l'actualisation du PDIPR, la Communauté de Communes Castillon-Pujols a délibéré le 9 avril 2019 pour travailler à la refonte de son schéma communautaire en vue de construire un plan cohérent sur son territoire.

Cette stratégie intercommunale doit permettre d'élaborer un réseau de randonnée multi pratiques qui correspond à la demande des usagers du territoire et proposer une offre de grande qualité pour la Gironde.

Ainsi, la gestion du PDIPR est partagée entre le Département et les Territoires. Les dépenses concernant l'entretien et l'aménagement sont prises en compte dans le cadre de la délégation.

Le balisage sera entièrement pris en charge par le Département de la Gironde. La Communauté de Communes bénéficiera d'une enveloppe annuelle afin d'assurer l'entretien des sentiers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents est décidé :

- Avis favorable est donné au passage sur le territoire communal de l'itinéraire de randonnées conformément au plan ci-annexé,
- Accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) des chemins ruraux de la commune compris dans cet/ces itinéraires,
- S'engage à ne pas aliéner ou supprimer les chemins ou section de chemins ruraux inscrit au PDIPR, sauf à proposer au Département et la communauté de communes Castillon-Pujols un itinéraire de substitution,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre,

- S'engage à signer une convention de passage quadripartite avec les propriétaires, la Communauté de Communes et le Département de la Gironde dont les parcelles sont traversées par un chemin inscrit au PDIPR,
- Accepte le balisage, la mise en place de panneaux et la promotion du circuit pour les chemins inscrits au PDIPR,
- S'engage à respecter l'exercice des pouvoirs de police administrative du Maire (livre II, chapitres I et II du Code général des collectivités territoriales).

Objet: Carte Cadeau NAISSANCE OCEANE SAJA VELASCO - DE 2021 053

Nous avons régulièrement des naissances au sein des familles communales ; Mr le Maire souhaite remettre à cette occasion une gratification aux nouveaux parents.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la naissance en date du 11 août 2021 d'OCEANE SAJA VELASCO chez Mme MOUADDAH et Mr VELASCO 28 route de Piquessègue, de plus cet enfant est né au domicile des parents,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'offrir :

- une carte cadeau d'une valeur de 50euros à Mme MOUADDAH et Mr VELASCO demeurant 28 route de Boursol,
- un bouquet de fleurs à la maman qui a accouché à son domicile.

VOTE DE VIREMENT DE CREDITS POUR ACHAT COPIEUR/IMPRIMANTE - DE_2021_054

Mr le Maire a proposé de changer le copieur de la Mairie dont le contrat arrive à terme prochainement. Plusieurs fournisseurs ont été contactés : pour exemple sur 63 mois un matériel équivalent à notre copieur reviendrait à 14464€ en location, 13361€ en formule achat, 9535€ si location, 7842€ si achat sur 63 mois.

Mr MARSAT propose une possibilité moins onéreuse :

Le produit CANON ImageRunner ADVANCE 3725i qui coûte 4770€ à l'achat, contrat d'entretien sur 5 ans prévu, cartouches incluses.

Après réflexion, les membres du conseil municipal sont d'accord pour l'achat de la CANON ImageRunner ADVANCE 3725i.

Cette dépense se fera comme suit :

- 3370€ sur l'article budgétaire 2183,
- 1400€ sur le 021 dépenses imprévues.

Il conviendra de restituer l'ancienne machine que nous possédons à Mr COLLIER (voir la procédure à suivre).

Ainsi, Mr Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, étant insuffisants pour ce projet ; il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-1400.00	
2183	Matériel de bureau et informatique	1400.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces virements.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les virements de crédits indiqués ci-dessus.

FDAEC 2021 -DE_2021_055

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental de la Gironde, réuni en assemblée plénière pour le Budget Primitif 2021 a voté les montants du FDAEC attribués à chaque canton girondin et a, ainsi, permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de **17 000 euros**.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de demander au Conseil Départemental de lui attribuer au titre du FDAEC 2021, la somme ci-dessus mentionnée, pour réaliser en 2021 les opérations suivantes:

VOIRIE :	17 227.74 € HT	20 673.29 € TTC
- achat panneaux de signalisation et panneaux de rues		
- location tracteur		
- busage fossés		

AUTRES INVESTISSEMENTS :	29 890.16 € HT	35 868.19 € TTC
- Pétaque : baie vitrée		
- Mairie : Meubles bureau du maire, Plastifieuse, Destructeur papier, Sièges ergonomiques, Ordinateur, Vitrine, Véhicule		
- Cantine : Réfrigérateur, Sèche linge, Faitouts		
- Local technique : Débroussailleuse, Groupe électrogène, Pneus, Tondeuse		
- Achat Décorations de Noël et coffrets électriques, Caméras		
- Travaux hydrofuges murs église, Réfection toiture église, Mise aux normes		

suite au contrôle SOCOTEC

Et d'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour un montant de 30 117.90 € HT.

II - INFORMATIONS DIVERSES

1 . Les terrains des consorts LAFFARGUE seront achetés par la commune pour un montant de 1500€ sur le budget 2022 : Mme MOMBOUCHER est chargée de faire une étude sur le montant des frais inhérents à cet achat auprès de 2 études notariales du secteur (Maître COUTANT et Maître LARBODIE). Ces terrains pourraient devenir des jardins partagés ou autres (à réfléchir).

2 . Pour les conseils municipaux les secrétaires ont demandé à être présentes alternativement (Nadine DUBOIS et Claire PERES) : Mme TESTUT dit qu'elles ne peuvent y assister qu'en tant que public et qu'aucune rémunération ne peut leur être accordée.

Mme TESTUT estime également que les secrétaires doivent faire plus attention à l'accueil téléphonique et à l'accueil physique du public.

3 . Mr VACHER Philippe du Service Technique finit son contrat CUI au 25/01/2022. Il convient de réfléchir sur la reconduction de son contrat.

4 . Il faut procéder au recrutement d'un contrat aidé en ce qui concerne le personnel de ménage. Contrat de 28 heures. Des personnes ont été reçues et il faut vérifier que la personne rencontrée et habitant la commune est éligible (voir avec Pôle Emploi).

5 . Concernant les prestations pour les animations du Mercredi : l'Association JEUX de POTTES de FLAUJAGUES (toutes activités manuelles : tir à l'arc, courses d'orientation, jeux en bois, découverte du Bois de Rigaud ...) pour 12 enfants : 150 € pour 3 heures s'est proposée.

Une réunion devra être organisée pour rencontrer la responsable.
Mr JF ROQUES explique qu'un travail peut être fait avec les enseignants (à voir).
Mr le Maire pense qu'il faut laisser les enseignants (nouvelle équipe) à se mettre en place jusqu'à la Toussaint.

6 . Règlement intérieur PERISCOLAIRE

Ce règlement intérieur a été envoyé avec la convocation au présent Conseil municipal.

Le règlement est lu par Mr le Maire à voix haute.

Concernant les factures non réglées :

- Claude MARSAT explique que certains foyers font des dépenses inconsidérées et que l'enfant n'aurait qu'un seul repas de la cantine,
- Anne SOUMAGNAC va revoir avec la comptable pour les parents qui doivent de grosses sommes si des versements ont été faits,
- Jean Louis DUBREUIL fait la remarque que certains parents dépensent pour eux, mais oublient de payer la cantine de leurs enfants.

Un débat s'instaure sur le sujet : une nouvelle procédure va être mise en place avec possibilité de prélèvement directement sur les prestations CAF.

Le système de règlement de la régie cantine (chèque ou espèces) est annulé : les règlements se feront par virement directement à la Trésorerie : les titres seront envoyés via un service extérieur.

Le règlement intérieur est accepté pour la totalité des membres présents.

7 . Mr le Maire va organiser une rencontre avec toute la nouvelle équipe enseignante de l'école primaire de MOULIETS et VILLEMARTIN : il s'agit de Myriam LALANDE (de DOULEZON), Maxime BELHOMME (nouveau nommé), le 3ème enseignant n'est pas nommé à ce jour.

8 . Bon ressenti sur l'info du mois.

9 . Changement du réfrigérateur de la Salle Traiteur : jusqu'à ce jour le réfrigérateur de l'école a fait la jonction (mais il a du être remis à l'école pour la rentrée).

Deux devis ont été présentés : 1 pour 2274€ et l'autre pour 2550€.

Il est demandé de voir pour un appareil intermédiaire pour un coût moindre. Nathalie est à la recherche d'un nouvel équipement (entre le super professionnel et le professionnel).

10 . PLU

Mr le Maire fait la lecture du courrier en date du 27 juillet 2021 de Mr le Sous Préfet MEKACHERA à propos du PLU : dixit "Mr le Maire ne doit pas ouvrir à l'urbanisation la zone 1AU et 1AUA.

Sur le terrain 1AUA une réflexion est faite par rapport à une réserve incendie.

Il faut prévoir qu'en fonction de la densité des maisons qui vont être construites il n'y aura plus de bouches incendie mais des bâches.

11 . Implantation de feux Tricolores route de PIQUESSEGUE, avant la route de BOURSOL : c'est un feu rouge (il passera au vert lorsque la vitesse des véhicules passant sera inférieure à 49kms/heure.

Une étude sur la faisabilité du projet est en cours, s'en suivra une étude de prix.

12 . Eglise du VIEUX MOULIETS

Une réflexion est à mener :

- la signalisation routière à mettre en place,
- l'accès avec un fourgon.

13. Mr le Maire propose une réunion publique concernant la Route du MILIEU : la prévoir en octobre ou novembre. Tout le monde est d'accord.

14 . Panneaux "VILLE AGREABLE"

Mr le Maire se propose de mettre en place ce genre de panneaux. Le coût en serait de 377.55€ pour 5 panneaux de dimension 80X120. Christophe COILLOT et Thomas LAMURAILLE sont chargés de proposer leurs implantations.

15 . Mr le Maire demande à ce que soit lancée les réflexions sur les investissements à faire sur 2022.

16 . Création d'une commission "Grands Projets" sur la commune afin de :

- voir le devenir de la Maison des Associations,
- l'installation d'un médecin.

Mr le Maire va nommer 4 membres pour cette commission (4 hommes et 4 femmes).

17 . Projet de création d'une police municipale ou mise à disposition par la commune de CASTILLON LA BATAILLE : à réfléchir à nouveau.

18 . Les journées du Patrimoine : les 3 églises de la commune seront en visite libre les 18 et 19 septembre : les personnes qui seront présentes aux sein de ces lieux seront : Nathalie GRENIER (samedi et dimanche), Mme TESTUT (samedi), Ghislaine MOMBOUCHER, Anne SOUMAGNAC, Patrick COUTAREL, Jean Louis DUBREUIL.

Les horaires de présence seront 10h30-12h30 / 15h-18h

Demander aux personnes absentes s'ils veulent participer.

19 . Exposition de peinture (voir en fin d'année) :

- peintures de Mr GAUVRIT,
- peintures de Mr CACHEUX,
- personnes habitant la commune,
- éventuellement Mr GIRON Gilles Olivier.

Soit à l'Eglise du VIEUX MOULIETS ou la Salle des Associations : à réfléchir.

20 . L'assemblée générale du FOOT a eu lieu le 30 juin 2021.

III - QUESTIONS DIVERSES

Voir la réglementation sur les décibels lors d'un concert.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h41.